

DEMANDE DE DEVIS

RAISON SOCIALE de l'entreprise

.....

NOM DU DEMANDEUR

.....

ADRESSE COMPLÈTE

.....

.....

.....

TÉL :

E-MAIL :

ACTIVITÉ :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOMBRE DE SALARIÉS :

À retourner par :

fax au 05 65 77 17 39, courrier ou mail :
jeremy.geisler@crittbois.com



CRITTBois Midi Pyrénées

20 boulevard de la République

12000 Rodez

Tél. : 05 65 77 17 30

Fax : 05 65 77 17 39

e-mail : critt-bois@wanadoo.fr

n° siret : 393 380 136 00010 - code APE : 7022Z

www.critt-bois.com

CRITTBois

Midi-Pyrénées

EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE BOIS

Votre entreprise dispose
d'au moins 1 salarié
dans le domaine mécanique du bois ?

DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS
D'ACCOMPAGNEMENT
POUR MAÎTRISER LES RISQUES
D'EXPOSITION
AUX POUSSIÈRES DE BOIS.



Mettez votre entreprise en conformité avec les obligations légales.



NOS COMPÉTENCES

NOTRE EXPÉRIENCE

Nous accompagnons **depuis plus de 20 ans** les entreprises du travail mécanique du bois dans les évolutions techniques, technologiques et réglementaires.

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Nous maîtrisons parfaitement tous les métiers de cette filière bois et nos techniciens améliorent leurs compétences par le biais de la formation.

LES POUSSIÈRES DE BOIS

Depuis 2005, le CRITTBois s'est engagé à accompagner les entreprises du secteur bois dans la maîtrise du risque d'exposition aux poussières de bois



NOS PRESTATIONS

LES CONSEILS

Avant toute mesure officielle, des conseils pour améliorer la situation de l'entreprise peuvent être prodigués.

LES ÉTAPES

Le CRITTBois vous propose la démarche suivante :

- Évaluation initiale des équipements, des procédés et des tâches de travail
- mesurage initial des salariés
- diagnostic de l'évaluation initiale
- réalisation et suivi d'un plan d'action

LE SUIVI

Le CRITTBois maîtrise donc la totalité de la prestation par ses propres ressources. Ceci permet un pilotage complet de l'étude et une flexibilité dans l'avancement des actions d'amélioration et dans la réalisation des mesures réglementaires.



LA RÉGLEMENTATION

NORMES EN VIGUEUR

La prestation réglementaire est réalisée selon la norme NF X43+257.

Sont couverts par notre accréditation :

- le prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction collectée.
- La détermination gravimétrique sur membrane filtrante de la fraction collectée.

LES ÉTAPES

Le CRITTBois réalise donc les mesures réglementaires conformément à l'arrêté du 15 décembre 2009.

- 1 : Établissement de la stratégie d'échantillonnage
- 2 : Prélèvement des poussières de bois sur site
- 3 : Calcul des concentrations
- 4 : Établissement du diagnostic de dépassement ou non de la VLEP.

